

# CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA VILLE DE REIMS

## Engagements des parties

Afin de respecter les principes énoncés, la ville et les associations, prennent concrètement dans leur gestion, leurs partenariats et leurs actions les engagements suivants :

### Instituer une culture de partenariat et confiance réciproque dans la durée

Engagements de la Ville	Engagements des associations
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Rendre lisible</b> les orientations municipales et faire connaître les nouveaux dispositifs.</li><li>• <b>Définir</b> des critères d'éligibilité et les conditions à satisfaire pour un accès aux aides municipales.</li><li>• <b>Définir</b> des critères de subvention secteur par secteur dans le respect de l'intérêt général partagé et simplifier le traitement des subventions.</li><li>• <b>Développer</b> les Contrats Pluriannuels d'Objectifs.</li><li>• <b>Créer</b> un service de la vie associative, interlocuteur privilégié de l'administration municipale pour les associations.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Respecter</b> les objectifs déclarés.</li><li>• <b>Accepter</b> la transparence dans l'évaluation de l'activité des associations.</li><li>• <b>Mettre en œuvre</b> des actions respectueuses de leurs projets associatifs et compatibles avec l'intérêt général partagé.</li><li>• <b>Lutter</b>, pour les associations employeurs, contre la précarisation des emplois associatifs.</li><li>• <b>S'engager</b> à utiliser ce guichet unique pour les relations avec la ville.</li></ul>

### Approfondir la vie démocratique locale et le dialogue civil local

Engagements de la Ville	Engagements des associations
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Veiller</b> au fonctionnement démocratique des associations.</li><li>• <b>Reconnaître</b> le mouvement associatif comme interlocuteur pertinent, partenaire de réflexion, de concertation et d'évaluation qui favorise une meilleure définition des politiques publiques locales.</li><li>• <b>Valoriser</b> l'engagement des bénévoles et l'implication des Rémois et Rémoises.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Adopter</b> un fonctionnement interne démocratique et notamment encourager le renouvellement des cadres et des instances associatives dans la diversité de la société.</li><li>• <b>Faire partager</b> aux élus leur connaissance du territoire, leurs analyses et leurs propositions pour élaborer une politique publique locale plus efficace.</li><li>• <b>Favoriser</b> l'ouverture, l'adhésion de tous les publics.</li></ul>

### Conforter le développement de la vie associative, notamment la création d'associations, le renouvellement et l'observation de la vie associative

Engagements de la Ville	Engagements des associations
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accompagner</b> le développement et la création d'associations.</li><li>• <b>Soutenir</b> l'émergence de nouvelles formes d'expression et de participation.</li><li>• <b>Participer</b> à la création d'un observatoire de la vie associative.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mutualiser</b> les moyens et les savoir-faire entre associations.</li><li>• <b>Rechercher</b> de nouvelles modalités d'engagement et de participation.</li><li>• <b>Participer</b> à la création de l'observatoire.</li></ul>

### Développer la vie locale et l'animation de la cité

Engagements de la Ville	Engagements des associations
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Aider</b> à la communication des associations par un dispositif dédié.</li><li>• <b>Organiser</b> des événements grand public de type forum des associations et assises de la vie associative.</li><li>• <b>Favoriser</b> l'émergence de projets et d'expérimentations associatives innovants.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Participer</b> à l'élaboration des outils et des contenus de communication.</li><li>• <b>Participer</b> et contribuer à ces événements.</li><li>• <b>Organiser</b> des parcours associatifs et des rencontres thématiques entre associations.</li></ul>

La création du service de la vie associative, qui a pour principale mission le développement de relations pérennes avec les associations rémoises, concrétise la volonté municipale en direction des associations. Il sera le garant de la mise en œuvre de la Charte et l'interlocuteur privilégié de l'administration municipale pour les associations.

Dans le même temps, des instances paritaires de collaboration (suivi et évaluation de la charte, comité d'animation de la maison de la vie associative, conseil local de la vie associative...) permettront l'engagement des associations.

